

**APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX
POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2016**

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 3 avril 2017,
- le rapport de contrôle du 20 février 2017 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,
- le rapport de gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'approuver les comptes 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'592'710.70 aux revenus et de CHF 1'535'278.15 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 57'432.55.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 23'731'849.39 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2016.

Bardonnex, le 16 mai 2017

Ginior RANA ZOLANA,
Président